

5 Prix des cinq continents DE LA FRANCOPHONIE

TERMES DE RÉFÉRENCE
DES COMITÉS DE LECTURE - ÉDITION 2027



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES COMITÉS DE LECTURE DU PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE - ÉDITION 2027

1. CONTEXTE

Créé en 2001, le Prix des cinq continents de la Francophonie vise à mettre en lumière des œuvres de fiction narrative écrites en français, reflétant la diversité des expressions culturelles et éditoriales à l'échelle des cinq continents.

Dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques visant à renforcer la représentativité, la qualité d'expertise et la structuration du dispositif, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance un appel à candidatures pour le renouvellement de son réseau de comités de lecture à compter de l'édition 2027, pour une période de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Cet appel s'inscrit dans une démarche de renouvellement, d'ouverture et de consolidation du réseau de lecture du Prix.

2. MISSIONS DES COMITÉS DE LECTURE

Les comités de lecture retenus auront pour mission de :

- Contribuer à la mobilisation éditoriale : relayer l'appel à candidatures auprès des éditeurs et encourager la soumission d'ouvrages ;
- Assurer la lecture et l'évaluation des œuvres reçues dans le cadre du Prix ;
- Participer à la présélection en proposant une liste argumentée d'ouvrages (jusqu'à 10 titres) ;
- Produire des fiches de lecture structurées pour les ouvrages retenus ;
- Identifier et proposer des extraits valorisables des œuvres sélectionnées ;
- Participer aux réunions inter-comités organisées par l'OIF (notamment la réunion de sélection des finalistes) ;
- Contribuer au rayonnement du Prix, en relayant les différentes étapes (appel, sélection, annonce des finalistes et du lauréat) en lien avec le site et les réseaux sociaux de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par la retransmission sur ses propres sites et réseaux sociaux, à chaque étape du processus de sélection : de l'appel aux éditeurs, en passant par le choix des 10 finalistes jusqu'au choix du lauréat et / ou de la mention spéciale ;
- Promouvoir les œuvres et les auteurs distingués dans leur environnement professionnel et géographique.

Les devoirs d'un comité et de ses lecteurs envers les ouvrages

Pour préserver les droits d'auteur, le comité s'engage à veiller à l'usage strict de la lecture seule de l'ouvrage en version .pdf dans le cadre du Prix des cinq continents et à ne pas diffuser en dehors de ce cercle.

Il doit recueillir au sein de ses lecteurs, une attestation sur l'honneur en ce sens.

Les devoirs du comité envers les lauréats et le P5C

Le comité est encouragé à développer ses liens avec les lauréats du Prix à travers des activités tout au long de l'année et à organiser tout événement susceptible de promouvoir le P5C. À cet effet, il peut librement disposer des livres reçus et les utiliser dans le cadre des activités de valorisation du Prix.

3. STRUCTURES ÉLIGIBLES

L'appel est ouvert à des structures constituées, disposant d'une existence juridique et d'une capacité opérationnelle avérée, notamment :

- associations ou organisations à but non lucratif ;
- structures culturelles ou littéraires (centres, réseaux, collectifs structurés) ;
- institutions ou organisations disposant d'une activité avérée dans le champ du livre et de la lecture.

Les structures candidates devront justifier :

- d'une expérience significative dans le domaine littéraire (lecture, édition, médiation, critique) ;
- d'une capacité à mobiliser et coordonner un réseau de lecteurs ;
- d'une inscription dans un écosystème professionnel du livre.

Les candidatures individuelles ne sont pas recevables.

3.1 Composition du comité de lecture

Chaque structure devra proposer une organisation structurée autour de :

a) Un comité pilote

- constitué de 3 à 5 personnes maximum ;
- chargé de la coordination, de la validation des sélections et du lien avec l'OIF ;
- composé de profils expérimentés dans le champ littéraire.

b) Un réseau de lecteurs

- nombre indicatif : un réseau d'au moins 20 lecteurs couvrant une zone géographique déterminée de l'espace francophone ;
- profils diversifiés : éditeurs, enseignants, libraires, bibliothécaires, critiques, chercheurs, étudiants avancés en littérature ;
- capacité démontrée à assurer un volume de lecture conséquent dans des délais contraints.

3.2 Exigences qualitatives

La composition du comité devra garantir :

- une pluralité de regards et de sensibilités ;
- un niveau d'exigence littéraire élevé ;
- une capacité de lecture critique argumentée ;
- une indépendance de jugement.

Une attention particulière sera portée :

- à la diversité des profils (générations, parcours, ancrages) ;
- à l'équilibre entre expertise confirmée et renouvellement.

3.3 Organisation du travail de lecture

Les structures devront démontrer une méthodologie permettant :

- la lecture de chaque ouvrage par au moins deux lecteurs ;
- la production de fiches de lecture argumentées ;
- la mise en place de mécanismes de relecture en cas de divergence ;
- une sélection fondée sur la confrontation des analyses.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées au regard des critères suivants :

- Expertise littéraire et éditoriale du comité ;
- Capacité organisationnelle à conduire un processus de lecture rigoureux ;
- Qualité et diversité du réseau de lecteurs mobilisés ;
- Ancrage territorial et capacité de rayonnement ;
- Compréhension des enjeux du Prix (diversité culturelle, dialogue des cultures, exigence littéraire) ;
- Capacité à mobiliser des partenaires et à relayer la communication.

5. ENGAGEMENTS DES COMITÉS RETENUS

Les comités sélectionnés s'engagent à :

- Respecter le calendrier du Prix et les échéances fixées ;
- Garantir la confidentialité des œuvres (notamment les versions numériques) ;
- Assurer une lecture effective et équitable de l'ensemble des ouvrages reçus ;
- Produire les livrables attendus (sélection, fiches, extraits) ;
- Maintenir un niveau élevé d'exigence et d'impartialité ;
- Participer activement aux échanges avec l'OIF dans une logique d'amélioration continue.

6. ACTIVITÉS DE VALORISATION ET DE RAYONNEMENT

Les comités seront encouragés à :

- Organiser des actions de médiation (rencontres, ateliers, présentations) ;
- Mobiliser leurs réseaux professionnels et médiatiques ;
- Contribuer à la visibilité du Prix à l'échelle locale, nationale ou régionale ;
- Développer, le cas échéant, des initiatives spécifiques en lien avec les partenaires culturels.

7. MODALITÉS FINANCIÈRES

Le budget proposé devra être proportionné aux missions attendues. L'appui financier de l'OIF est plafonné à 5 000 € par comité. Les propositions devront s'inscrire dans cette limite et présenter un budget détaillé et justifié.

8. CALENDRIER D'EXÉCUTION

Période	Rôle du comité
Fin mars / avril	Communication sur l'appel aux éditeurs francophones
Avril / août	Réception des ouvrages
Avril à novembre	Lecture des ouvrages
Décembre	Réunion des comités de lecture pour la sélection des 10 œuvres finalistes
Décembre	Communication sur les 10 finalistes
Février / mars	Communication sur la cérémonie de remise du P5C

9. DISPOSITIONS FINALES

L'OIF se réserve le droit de retenir un nombre limité de comités, dans une logique d'équilibre géographique et de complémentarité des profils.

10. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- Preuve d'existence de la structure (n° d'enregistrement, statuts ...) ;
- Lettre de soumission (signée par le représentant légal de la structure candidate ou du consortium, le cas échéant) ;
- Une présentation de la structure porteuse et un rapport d'activités des 2 dernières années ;
- La composition du comité (pilotage et lecteurs) ;
- Une note méthodologique sur l'organisation du travail de lecture ;
- Une stratégie de mobilisation et de communication ;
- Un budget prévisionnel simplifié des activités envisagées.

Pour candidater, cliquez [ICI](#)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2026, établit à 396 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

53 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec • Centrafrique • Chypre • Comores • Congo • Congo (RD) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Viet Nam • Wallonie-Bruxelles (Fédération)

5 MEMBRES ASSOCIÉS

Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Kosovo • Qatar • Serbie

32 OBSERVATEURS

Angola • Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada–Nouvelle-Écosse • Canada–Ontario • Chili • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • France–Polynésie française • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Sarre (Land de) • Slovaquie • Slovénie • Tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

